



Conseil Municipal

Séance du 24 Mars 2015

L'an deux mil quinze, le vingt quatre mars à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis publiquement en la Maison Commune sous la Présidence de M. MALARDEAU, Maire.

Étaient présents : M. MALARDEAU - M JOUVE - Mme BERTHIER - M GAZEL - M. PIGNANT - Mme KELLER - Mme BAILHACHE - M PILLIAS - M BOURDIN - M MATHIEU - M POUJOL de MOLLIENS -

Étaient absents excusés : M BOURGY - M FOURNY - Mme POIRION

Était absente : Mme ALEGRE

Nombre de Conseillers : 15 - Nombre de présents : 11 – nombre de procurations : 0 – nombre de votants : 11

Secrétaire de séance : M POUJOL de MOLLIENS

Date de convocation : 17/03/2015

Ordre du jour

1 – Approbation du compte rendu de la séance du 02 Mars 2015

Après lecture, le compte rendu de la séance du 02 mars 2015 est adopté 10 voix pour et 01 abstention.

2 – Affaires budgétaires

Présentation du compte administratif 2014

- Fonctionnement
- Investissement

Approbation du Compte administratif 2014

Chapitres	Dépenses de Fonctionnement	Prévisions	Réalisations
011	Charges à caractère général	381 984.90	160 061.45
012	Charges de personnel	288 604.62	268 829.84
014	Atténuation de produits	30 000.00	24 219.00
022	Dépenses imprévues	28 000.00	0.00
023	Virement à la section d'investissement	199 850.00	0.00
65	Autres charges de gestion courante	81 910.53	74 723.85
66	Charges financières	8 668.84	8 168.84
67	Charges exceptionnelles	17 634.54	
042	Transfert entre sections	29 195.47	54 029.05
TOTAUX		1 065 848.90	590 032.03
Chapitres	Recettes de Fonctionnement	Prévisions	Réalisations
013	Atténuation de charges		1 868.00
002	Excédent antérieur reporté	450 896.47	0.00
70	Produits de services	85 033.71	87 428.52
73	Impôts et taxes	411 141.12	445 644.65
74	Dotations et participations	95 000.00	124 148.95
75	Autres produits de gestion courante	22 000.00	27 390.96
77	Produits exceptionnels	1 777.60	22 988.75
042	Transfert entre sections		3 923.58
TOTAUX		1 065.848.90	713 393.41

Recettes 2014	713 393.41
Dépenses 2014	590 032.03
Excédent de l'exercice 2014	123 361.38
Excédent 2013	450 896.47
Excédent 2014 Global	574 257.85

Chapitres	Dépenses d'investissement	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser
001	Déficit antérieur reporté	29 773.65		
020	Dépenses imprévues d'investissement	20 000.00	0	
16	Remboursement d'emprunts	42 122.00	40 656.00	
20	Immobilisations incorporelles	26 370.60	10 317.26	
204	Subvention équipement			
21	Immobilisations corporelles	278 282.91	28 163.69	41 568.68
040	Transfert entre sections		3 923.58	
041	Opérations patrimoniales	5 912.66	5 912.66	
TOTAUX		402 461.82	88 973.19	41 568.68

Chapitres	Recettes d'investissement	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser
001	Excédent antérieur reporté			
021	Virement de la section de fonctionnement	199 850.00	0.00	
10	Dotation	45 375.51	49 819.52	
1068	Excédents de fonctionnement	29 773.65	29 773.65	
13	Subvention	80 804.53	66 147.00	
16	Emprunts		0	
024	Produits de cessions	11 550.00	0	
040	Transfert entre sections	29 195.47	54 029.05	
041	Opérations patrimoniales	5 912.66	5 912.66	
TOTAUX		402 461.82	205 681.88	

Recettes d'investissement 2014	205 681.88
Dépenses d'investissement 2014	88 973.19
Excédent exercice 2014	116 708.69
Déficit 2013	29 773.65
Excédent 2014 Global	86 935.04

Restes à réaliser 2014

Dépenses	41 568.68
Recettes	

**Excédent d'investissement à reprendre au B.P. 2015
Compte R001** **86 935.04**

Résultat de clôture 2014

Excédent de fonctionnement 2014 **574 257.85**

**Excédent de fonctionnement à reprendre au
B.P. 2015 – Compte 002** **574 257.85**

- Après analyse des résultats du bilan de l'exercice 2014, M GAZEL élu président de séance à l'unanimité fait procéder au vote du compte administratif.

Le Conseil Municipal

Réuni sous la Présidence de M Paul GAZEL, 1^{er} Adjoint au Maire, rapporteur des finances (M. MALARDEAU ayant quitté la séance, ne prenant pas part au vote), délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2014 dressé par M. MALARDEAU, Maire,

Vu le code de l'Administration Communale

Où l'exposé du Compte Administratif 2014 concernant la Commune.

Vu la balance générale des comptes de la Commune certifiée conforme aux écritures comptables de l'exercice 2014.

Délibère et décide à l'unanimité des présents

Votants : 11 – Votes pour : 11

D'approuver le Compte Administratif 2014 de la commune avec :

un excédent de fonctionnement de	574 257.85 €
un excédent d'investissement de	86 935.04 €

Compte de Gestion 2014 sous la présidence de Monsieur Paul GAZEL

Monsieur Paul GAZEL donne lecture des résultats des comptes de gestion de l'exercice 2014 concernant la Commune.

Le Conseil Municipal

Vu le Code de l'Administration communale

Vu la balance de l'exercice 2014 émise par le Trésor Public de ST-ARNOULT-EN-YVELINES

Où l'exposé du Compte de gestion 2014 concernant la Commune.

	Résultat à la clôture de l'exercice 2013	Part affectée à l'investissement exercice 2013 (compte 1068)	Résultat exercice 2014	Résultats de clôture 2014
Investissement	29 773.65		86 935.04	57 161.39
Fonctionnement	480 670.12		123 361.38	604 031.50
Total	450 896.47		210 296.42	661 192.89

Délibère et décide à l'unanimité des présents

D'arrêter le Compte de gestion 2014 de la commune

Monsieur le Maire reprend la présidence

Reprise des résultats 2014

- Budget Commune – Affectation des résultats du C.A. 2014 –

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2014 de la Commune et devant statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014

Considérant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de 574 257.85 €

Considérant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'investissement 86 935.04 € et

Délibère et décide à l'unanimité des présents

Il en ressort que l'excédent de la section de fonctionnement de 574 257.85 € sera inscrit au compte 002 (R) du B.P. 2015 et que l'excédent de la section d'investissement de 86 935.04 € sera inscrit au compte 001 (R) du B.P. 2015

Budget Primitif 2015

M. le Maire rappelle les orientations budgétaires 2015 :

- Charges de gestion courante : augmentation liée à l'inflation
- Contributions directes : maintien des taux d'imposition de 2014, augmentation des bases de 0.9 % (loi de finances 2015)
- Contribution au Fonds National de Péréquation des Ressources créé par la loi de finances 2011-mis en application en 2012- Contribution Territoire Prunay-en-Yvelines : 30 000 € (environ)
- Dette : Emprunts en cours : 36 197.57 €

Concernant les investissements, les projets retenus par les Commissions Voirie/Bâtiments et Finances sont :

- Voirie : diverses opérations d'aménagement sur la voirie communale
- Terrains : Acquisition (provision)
- Plantations diverses : Libéra
- Eglise de Prunay : Travaux sur le clocher

Dotation de l'Etat en baisse (Contribution au redressement de la dette de l'Etat)

Emprunt : emprunt prévisionnel pour le Pôle Enfance

Comme suite aux propositions faites par la commission des Finances du 16 mars 2015, les sommes suivantes sont inscrites au B.P. 2015.

• Budget Communal 2015

Investissement - (Voir détail en annexe)

Chapitre	Dépenses d'investissement	Prévisions B.P.	R.A.R. 2014	B.P. 2015 + RAR 2014
001	Solde d'exécution d'inv. Reporté			
020	Dépenses imprévues	20 000.00		20 000.00
16	Remboursement d'emprunts	37 663.57		37 663.57
20	Immobilisations incorporelles	22 538.00		22 538.00
204	Subvention d'équipement groupé de collect	24 705.00		24 705.00
21	Immobilisations corporelles	703 435.68	41 568.68	745 004.36
041	Opérations patrimoniales	6 985.24		6 985.24
TOTAUX		815 327.49	41568.68	856 896.17

Chapitre	Recettes d'investissement	Prévisions B.P.	R.A.R. 2014	B.P. 2015 + RAR 2014
001	Solde d'exécution d'inv. Reporté	86 935.04		86 935.04
021	Virement de la section de Fonct	300 000.00		300 000.00
10	Dotations et fonds divers	4 812.51		4 812.51
13	Subventions d'investissement	93 541.00		93 541.00
138	Subv d'invest non transférables	81 235.00		81 235.00
16	Emprunts	209 492.26		209 492.26
040	Opérations entre sections	73 895.12		73 895.12
041	Opérations patrimoniales	6 985.24		6 985.24
TOTAUX		856 896.17		856 896.17

L'équilibre de la section d'investissement nécessite un virement de la section de fonctionnement de 300 000.00 € et un emprunt prévisionnel de 209 492.26 € qui sera révisé lors de sa réalisation.

Fonctionnement

Chapitres	Dépenses de fonctionnement	Prévisions B.P.
011	Charges à caractère général	355 243.52
012	Charges de personnel	285 405.45
014	Atténuation de produits	30 000.00
022	Dépenses imprévues	20 000.00
023	Virement à la section d'investissement	300 000.00
65	Autres charges de gestion courante	78 604.67
66	Charges financières	13 127.27
67	Charges exceptionnelles	15 949.06
042	Opérations entre sections	73 895.12
TOTAUX		1 172 225.09

Chapitres	Recettes de fonctionnement	Prévisions B.P.
002	Excédent antérieur reporté	574 257.85
70	Produits des services	78 826.12
73	Impôts et taxes	413 141.12
74	Dotations et participations	85 000.00
75	Autres produits de gestion courante	20 000.00
77		1 000.00
TOTAUX		1 172 225.09

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement a été réalisé sans augmentation du pourcentage des taux des trois taxes d'imposition.

Le Conseil Municipal

après avoir délibéré du taux d'imposition applicable en 2015 à chacune des 3 taxes directes,

Délibère et décide à l'unanimité des présents

de ne pas majorer le taux par rapport à 2014

‣ Taxe d'habitation	7.42 %
‣ Foncier bâti	10.16 %
‣ Foncier non bâti	55.06 %

Bibliothèque Municipale : participation communale par habitant

Le Conseil Municipal

considérant qu'il est nécessaire de fixer une participation communale par habitant pour la bibliothèque municipale afin de l'intégrer au montant du compte 6065.

Délibère et décide à l'unanimité des présents

De maintenir à 4.42 € la participation communale par habitant pour l'année 2015 à la bibliothèque municipale

Subventions communales

Le Conseil Municipal

Vu les demandes présentées par les Associations locales aux fins de subventions sur le budget 2015

Délibère et décide à l'unanimité des présents

D'accorder les aides suivantes

1 - Compte 6574

Zébulon	1 000.00 €
Amitié PRUNAY-EN-YVELINES/KREUTH	1 500.00 €
Association Sportive PRUNAY-EN-YVELINES	500.00 €
Club des Toujours Jeunes	700.00 €
Association Confiance	250.00 €
Loisirs et Culture	1 700.00 €
A.D.M.R.ST-ARNOULT	870.00 €
Escaboule	600.00 €
Coopérative Scolaire	1 500.00 €

Total 8 620.00 €

2 - Compte 657362 C.C.A.S. 3 850.00 €

Mini camps – Centre aéré d'été d'Ablis

Proposition 2015 :

Participation de la Commune : 40 % pour deux mini camps maximum et ce par famille

Le Conseil Municipal

Où l'exposé de M. le Maire

Délibère et décide à l'unanimité des présents

D'approuver la proposition 2015

Approbation du Budget Primitif

Le Conseil Municipal

Où les conclusions des travaux de la Commission des Finances

Où la présentation du budget primitif 2015 par M. MALARDEAU, Maire

En application des dispositions de l'article 2313 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibère et décide à l'unanimité des présents

D'approuver le budget primitif 2015 de la commune comme suit :

Section de fonctionnement		Section d'investissement (B.P. + R.A.R)	
Recettes	1 172 225.09 €	Recettes	856 896.17 €
Dépenses	1 172 225.09 €	Dépenses	856 896.17 €

Monsieur Gérard PIGNANT quitte la séance pour raisons professionnelles.
Le nombre de conseillers devient : Présents 10 – Procuration 00 – Votants 10

3- Amortissement :

Considérant les travaux à réaliser à l'école de Saint Martin de Bréthencourt, le Conseil Municipal a décidé de participer au fonds de concours pour la somme de 24 705.00 €.

Nous devons préciser la durée d'amortissement de ce fonds. La durée proposée est de 1 an.

Le Conseil Municipal

Oui l'exposé de M. le Maire

Délibère et décide à l'unanimité des présents

De participer au fonds de concours pour la somme de 24 705.00 €.

De valider la durée proposée d'amortissement de 1 an.

4-Réserve parlementaire :

Le projet "Pôle Enfance" fait l'objet d'une demande de subvention dans le cadre de la DETR. Cette subvention ne peut représenter que 30 % du montant des travaux.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de solliciter nos parlementaires (Député-Sénateur) pour obtenir une aide dans le cadre de leur réserve parlementaire.

Le Conseil Municipal

Oui l'exposé de M. le Maire

Délibère et décide à l'unanimité des présents

De solliciter des parlementaires une aide dans le cadre de leur réserve parlementaire pour constituer un complément de subvention à la DETR dans le cadre du projet "Pôle Enfance".

5- DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles):

L'église de Prunay fait l'objet d'un programme de gros travaux de restauration (237 000.00 € TTC).

Il est proposé de solliciter la DRAC pour obtenir une aide financière.

La même sollicitation pourra être faite auprès du Conseil Général et du Conseil Régional.

Après une étude préalable de travaux en 2005, la DRAC avait été sollicitée en 2007, 2008 et 2009, mais ne disposant pas des crédits nécessaire, aucune suite n'avait été donnée.

Le Conseil Municipal

Oui l'exposé de M. le Maire

Délibère et décide à l'unanimité des présents

De solliciter à nouveau auprès des services de la DRAC une demande de subvention en vue des travaux de restauration à effectuer sur l'église de Prunay.

6 -Urbanisme :

Sente du bois, la parcelle Y147 aurait du faire l'objet depuis plusieurs décennies d'une rétrocession à la commune.

La vente de la propriété à laquelle est rattachée la parcelle Y147 est l'occasion de régulariser la situation.

Autorisation doit être donnée par le Conseil Municipal à Monsieur Le Maire pour la signature d'un acte notarié.

Le Conseil Municipal

Oui l'exposé de M. le Maire

Délibère et décide à l'unanimité des présents

d'Autoriser Monsieur Le Maire à signer l'acte notarié dans le cadre de la rétrocession pour l'euro symbolique de la parcelle Y147 à la commune.

7 - Ingéniery':

Ingéniery' est une nouvelle agence d'ingénierie départementale destinée à apporter une aide aux communes de moins de 2 000 habitants.

Son soutien peut porter sur les domaines suivants :

- Bâtiments
- Voirie
- Urbanisme
- Financier

Il est proposé que la commune adhère à l'agence Ingéniery'.

La contribution de la commune est de 1 € par habitant.

Les prestations de l'agence sont gratuites quelles que soient leur importance.

Le Conseil Municipal par 8 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre

Oui l'exposé de M. le Maire

Délibère et décide

D'adhérer à la nouvelle agence d'ingénierie départementale aux conditions proposées.

8- Communauté de Communes - CAPY :

Rapport d'activités

- Conseil de Communauté du 12 mars 2015 → débat d'orientation budgétaire 2015
- Commission Environnement → Rapport annuel 2014
- Liaisons douces
- Schéma départemental des gens du voyage

- Réunion du Conseil d'Administration CIAS → 24/03/2015
- Réunion Commission Finances CAPY → 25/03/2015
- Conseil de Communauté CAPY - BP 2015 → 27/03/2015

9- Création d'une aire de grand passage des gens du voyage :

Le Préfet des Yvelines prévoit, parmi d'autres sites, la création d'une nouvelle aire sur la commune de Saint Martin de Bréthencourt.

Le Conseil Municipal de Saint Martin de Bréthencourt a voté le 10 mars 2015 une motion contre la création par les services de l'Etat d'une aire de grand passage pour gens du voyage sur le territoire de la commune, motion également votée par la CAPY.

Il est proposé de soutenir le refus du Conseil Municipal de Saint Martin de Bréthencourt.

Motion :

Considérant que Monsieur le Maire de Prunay-en-Yvelines a été informé par Monsieur Le Maire de Saint Martin de Bréthencourt de la réalisation d'une aire de grand passage des gens du voyage sur un terrain SNCF situé sur sa commune, Considérant les démarches entreprises par Monsieur le Maire de Saint Martin de Bréthencourt suite à une information concernant ce projet au printemps 2015,

Considérant l'entretien entre Monsieur le Sous Préfet, Monsieur le Maire de Saint Martin de Bréthencourt et ses adjoints le 19 février dernier, renouvelant l'opposition de Monsieur le Maire à l'installation d'une aire de grand passage dans un lieu inadapté pour de tels rassemblements,

Considérant que la localisation est contraire aux règles du PLU de la commune de Saint Martin de Bréthencourt qui classe cette zone en terrain agricole,

Considérant que l'emplacement choisi est enclavé entre l'autoroute et la voie de chemin de fer (TGV) et que l'on ne peut installer dignement une communauté dans cet endroit étriqué et situé dans une zone de bruit fort (plus de 70 décibels pour chaque axe),

Considérant que l'emplacement choisi ne dispose pas de moyens d'adduction d'eau, d'assainissement, d'alimentation électrique, permettant la mise en place d'une aire de grand passage pour 200 à 400 caravanes (800 à 1 000 personnes), comme le prévoit le Schéma Départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage,

Considérant que la commune de Saint Martin de Bréthencourt de 650 habitants n'a pas les infrastructures pour accueillir une population en si grand nombre (impossibilité de scolariser les enfants dans l'école), les moyens de sécurité et de secours inadaptés,

Considérant que l'emplacement choisi, situé entre deux ponts distants de 230 mètres, ne dispose pas des accès adaptés et se situe en bordure de la route départementale 168, ce qui en rendrait l'accès dangereux,

Considérant que l'emplacement choisi se situe sur le bassin versant de l'Orge et dans le périmètre de protection du captage des eaux de la ville de Dourdan représentant un réel danger de pollution des eaux potables,

Considérant qu'après avoir subi le passage du TGV, de l'autoroute et avoir failli recueillir une décharge, la commune de Saint Martin de Bréthencourt refuse qu'on lui impose, contre sa volonté, cette nouvelle contrainte,

Ouï l'exposé de M. le Maire

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré cette motion, à l'unanimité des présents,

Décide de soutenir le Conseil Municipal de Saint Martin de Bréthencourt

Regrette le manque de concertation préalable des services de l'Etat sur la réalisation d'une aire de grand passage, avec les élus de Saint Martin de Bréthencourt et des communes avoisinantes,

Pour des raisons de sécurité notamment routière, de tranquillité et de salubrité publiques, autant pour les habitants que pour les gens du voyage, pour des raisons de respect de la réglementation liée à leur PLU classant cet emplacement en zone agricole,

Demande à Monsieur le Préfet des Yvelines, garant de la sécurité publique, d'initier une concertation permettant avec l'ensemble des élus du Sud Yvelines et des services de l'Etat de trouver un lieu respectueux à la fois des gens du voyage et du monde rural.

S'oppose fermement à ce projet de création d'une aire de grand passage des gens du voyage sur le territoire de la commune de Saint Martin de Bréthencourt.

Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de cette délibération.

10- Syndicats intercommunaux :

Rapport d'activités

SITTER : A reprendre au prochain Conseil Municipal

SICTOM : Travail sur le règlement du SICTOM en soutien pour les communes

11- Questions diverses :

Les plantations au Libéra ont été réalisées.

Ecole : Deux manifestations seront organisées, la première le 10 avril 2015 suite à l'exposition peinture de décembre 2014 et la seconde le 12 juin 2015 où les enfants de la classe de CM1 de Prunay seront invités chacun à parrainer un arbre planté au Libéra en souvenir du Centenaire de la guerre 14-18.

Fin de séance 23h30

Le Maire J.P. MALARDEAU	le 1 ^{er} Adjoint B. JOUVE	le 2 ^{ème} Adjoint L. BERTHIER
le 3 ^{ème} Adjoint P. GAZEL	le 4 ^{ème} Adjoint G. PIGNANT	Conseiller Municipal C. KELLER
M. BOURGY	Conseiller Municipal C. BAILHACHE	Conseillère Municipale D. PILLIAS
Conseillère Municipale F. BOURDIN	Conseiller Municipal C. POIRION	Conseiller Municipal R. MATHIEU
Conseillère Municipale A. FOURNY	Conseiller Municipal A. ALEGRE	B. POUJOL DE MOLLIENS